



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

TRENTE-SEPTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le mardi 30 novembre 2004 — N° 110

Président de l'Assemblée nationale :
M. Michel Bissonnet

QUÉBEC

La séance est ouverte à 10 h 08.

Moment de recueillement

M. le Président informe l'Assemblée qu'il a reçu, dans les délais prescrits, une demande de débat d'urgence de la part de Mme Lemieux, leader de l'opposition officielle. Cette demande porte sur la crise de la vache folle qui secoue actuellement le monde agricole.

M. le Président rend ensuite la décision suivante :

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE

La demande de débat d'urgence est recevable. La demande porte sur un sujet précis, d'une importance particulière et qui relève de la compétence de l'Assemblée. Bien que le sujet ait été abordé à quelques reprises lors de la période de questions et de réponses orales, il y a toujours urgence d'en discuter en raison des développements additionnels survenus tout dernièrement. Même si la priorité doit être donnée aux affaires législatives du gouvernement en période de travaux intensifs, il reste suffisamment de temps au gouvernement pour sa législation car la période de travaux intensifs ne fait que débiter.

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

La Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 1438-20041130)

30 novembre 2004

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE l'Assemblée nationale approuve la Convention-cadre de l'Organisation mondiale de la santé pour la lutte antitabac, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*.

(Dépôt n° 1439-20041130)

Mme Gagnon-Tremblay, ministre des Relations internationales, dépose :

L'Entente complémentaire entre l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le gouvernement du Québec concernant les locaux de l'OACI situés au 700, rue de la Gauchetière Ouest, à Montréal, ainsi qu'une note explicative sur le contenu et les effets de celle-ci.

(Dépôt n° 1440-20041130)

Puis, elle dépose la motion suivante :

QUE l'Assemblée nationale approuve l'Entente complémentaire entre l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI) et le gouvernement du Québec concernant les locaux de l'OACI situés au 700, rue de la Gauchetière Ouest, à Montréal, conformément à l'article 22.3 de la *Loi sur le ministère des Relations internationales*.

(Dépôt n° 1441-20041130)

Mme Beauchamp, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Un avis de déclassé de la Commission des biens culturels concernant une partie du site historique de la Chute-Montmorency.

(Dépôt n° 1442-20041130)

30 novembre 2004

M. Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, dépose :

Le rapport annuel de la Commission de la capitale nationale, pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2004.

(Dépôt n° 1443-20041130)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Votes reportés

L'Assemblée tient le vote reporté, lors de la séance du 26 novembre 2004, sur la motion proposée conjointement par Mme Lamquin-Éthier (Crémazie), Mme Caron (Terrebonne) et Mme Roy (Lotbinière) aux motions sans préavis.

Cette motion se lit comme suit :

QUE l'Assemblée nationale du Québec souligne le travail de l'AFEAS, association faisant la promotion de comportements non-violents, particulièrement envers les jeunes, les femmes et les personnes âgées, par le biais de sa campagne annuelle de sensibilisation appelée l'Opération Tendre la main, qui se déroule cette année pour une 8^e édition, du 21 novembre au 5 décembre.

La motion est adoptée par le vote suivant :

(Vote n° **130** en annexe)

Pour: **114** Contre: **0** Abstention: **0**

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. Landry, chef de l'opposition officielle, M. Charest, premier ministre, et Mme Roy (Lotbinière) proposent :

QUE l'Assemblée nationale souligne l'apport de M. Michel Bourdon au développement social du Québec et offre ses plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

À la demande de M. le Président, l'Assemblée observe une minute de silence.

—————
M. Hamad, ministre des Ressources naturelles, de la Faune et des Parcs, propose :

QUE l'Assemblée nationale félicite l'équipe de football Le Rouge et Or de l'Université Laval pour avoir remporté la Coupe Vanier de la Ligue de football universitaire canadienne au terme de la saison 2004.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

—————
M. Dupuis, leader du gouvernement, propose :

QUE la Commission des institutions, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 80, Loi modifiant la Loi sur la police, procède à des consultations particulières et tiennent des auditions publiques, le 7 décembre 2004, à la salle Louis-Hippolyte-La Fontaine, et qu'à cette fin elle entende les organismes suivants, et ce, selon l'horaire et l'ordre ci-après indiqués :

30 novembre 2004

Le 7 décembre 2004

11 h 00 à 11 h 30	Remarques préliminaires
11 h 30 à 12 h 30	Association des policiers et policières provinciaux du Québec, Fédération des policiers et policières municipaux du Québec, Fraternité des policiers et policières de Montréal
15 h 00 à 15 h 45	Sûreté du Québec
15 h 45 à 16 h 30	Commissaire à la déontologie policière
16 h 30 à 17 h 15	Protectrice du citoyen
17 h 15 à 17 h 45	Remarques finales

QUE le ministre de la Sécurité publique soit membre de ladite commission pour la durée du mandat.

Du consentement de l'Assemblée, en application de l'article 84 du Règlement, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Dupuis, leader du gouvernement, convoque :

- la Commission de l'économie et du travail, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 68, Loi abrogeant la Loi sur la Société de développement de la Zone de commerce international de Montréal à Mirabel ;
- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 60, Loi sur la Société de financement des infrastructures locales du Québec et modifiant le Code de la sécurité routière.

30 novembre 2004

Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'aménagement du territoire se réunira en séance de travail afin de préparer l'audition de la Commission municipale du Québec.

AFFAIRES DU JOUR

À 11 h 32, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 11 h 40.

Débats d'urgence

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la durée de ce débat d'urgence : cinq minutes sont accordées aux députés indépendants ; 20 minutes sont accordées à M. Landry, chef de l'opposition officielle, à titre de représentant de son groupe parlementaire ; 20 minutes sont accordées au représentant du gouvernement ; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat ; dans ce cadre, les interventions seront limitées à 10 minutes ; le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par les députés indépendants pourra être redistribué également entre les groupes parlementaires.

Le débat d'urgence s'ensuit.

À la demande de Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, M. Dion (Saint-Hyacinthe) retire certains propos non parlementaires.

Le débat prend fin et, conformément à l'article 92 du Règlement, il n'entraîne aucune décision de l'Assemblée.

30 novembre 2004

À 13 heures, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, suspend la séance jusqu'à 15 heures.

La séance reprend à 15 h 03.

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 26 novembre 2004, sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 61, Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec, soit maintenant adopté.

À 18 heures, M. Cusano, premier vice-président, suspend la séance jusqu'à 20 heures.

La séance reprend à 20 h 05.

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de Mme Jérôme-Forget, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor, proposant que le principe du projet de loi n° 61, Loi sur l'Agence des partenariats public-privé du Québec, soit maintenant adopté.

30 novembre 2004

Le débat terminé, la motion est mise en voix : un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la prochaine séance.

Adoption du principe

M. Chagnon, ministre de la Sécurité publique, propose que le principe du projet de loi n° 80, Loi modifiant la Loi sur la police, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 80 est adopté.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose que le projet de loi n° 80 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission des institutions.

La motion est adoptée.

Mme Lamquin-Éthier, leader adjointe du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au mercredi 1^{er} décembre 2004, à 10 heures.

La motion est adoptée.

En conséquence, à 21 h 26, Mme Leblanc, deuxième vice-présidente, lève la séance et l'Assemblée s'ajourne au mercredi 1^{er} décembre 2004, à 10 heures.

Le Président

MICHEL BISSONNET

1400

30 novembre 2004

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion proposée conjointement par Mme Lamquin-Éthier (Crémazie), Mme Caron (Terrebonne) et Mme Roy (Lotbinière) aux motions sans préavis, concernant l'AFEAS :

(Vote n° 130)

POUR - 114

Arseneau	Chenail	Jérôme-Forget	Mulcair
Auclair	Cholette	Jutras	Normandeau
Audet	Clermont	Kelley	Ouimet
Bachand	Copeman	Lamquin-Éthier	Papineau
Beauchamp	Corbeil	Landry	Paquet
Beaudoin	Côté	Leblanc	Paquin
Béchar	Courchesne	L'Écuyer	Pelletier
Bédard	Cousineau	Lefebvre	Perreault
Bergman	Cusano	Légaré	Picard
Bernard	Delisle	Legault	Pinard
Bernier	Descoteaux	[Chambly]	Reid
Blackburn	Després	Legault	Richard
Bordeleau	Dion	[Rousseau]	Rioux
Bouchard	Dionne-Marsolais	Legendre	Robert
[Vachon]	Doyer	Léger	Roy
Boucher	Dubuc	Lelièvre	Séguin
Boulerice	Dufour	Lemieux	Simard
Boulet	Dupuis	Lessard	Soucy
Bourdeau	Gabias	Létourneau	St-André
Brodeur	Gagnon-Tremblay	Loiselle	Théberge
Caron	Gaudet	MacMillan	Thériault
Chagnon	Gauthier	Maltais	[Anjou]
Champagne	Gautrin	Marcoux	Thériault
Charbonneau	Gendron	Marois	[Masson]
Charest	Girard	Marsan	Tomassi
[Rimouski]	Grondin	Mercier	Tremblay
Charest	Hamad	Moreau	Turp
[Sherbrooke]	Hamel	Morin	Valois
Charest	Harel	[Nicolet-Yamaska]	Vermette
[Matane]	Houda-Pepin	Morin	Vien
Charlebois	James	[Montmagny-L'Islet]	Whissell